

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON
PLACE DU THÉÂTRE
85000 LA ROCHE-SUR-YON**

ARRETE N° 2025_Ville_2234

PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR UN PROJET DE MODIFICATION DE DOMANIALITE
ET DESIGNANT LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques,

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

VU les dispositions du Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.141-3, L.141-5 et R.141-4 et suivants,

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme,

VU la liste des commissaires-enquêteurs publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée,

VU la délibération n° 9 du 2 février 2023 donnant délégation au Maire de La Roche-sur-Yon pour les attributions dans différents domaines (finances, marchés publics, aménagement, habitat, urbanisme, administration générale) en application de l'article L2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n° 23-0175 du 9 février 2023 donnant délégation à Monsieur Pierre LEFEBVRE, adjoint, pour les secteurs de l'aménagement et de l'urbanisme, des bâtiments publics, de l'espace rural et de la commission sécurité,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Roche-sur-Yon du 9 décembre 2025 approuvant le lancement de l'enquête publique préalablement au déclassement du domaine public,

Vu les pièces du dossier soumises à l'enquête publique.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Objet et durée de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le déclassement partiel du domaine public viaire, en vue d'aliénation, impasse des Transports.

L'enquête publique se déroulera sur une période de 15 jours consécutifs du 9 février 2026 à 9h00 (date et heure d'ouverture de l'enquête) au 23 février 2026 inclus à 17h00 (date et heure légale française de clôture de l'enquête).

Article 2 : Personne responsable du projet

Il s'agit de Monsieur le Maire de La Roche-sur-Yon.

Article 3 : Désignation du commissaire-enquêteur

Monsieur Rémi ABRIOL, retraité de la fonction publique, inscrit sur la liste d'aptitude 2025, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Maire, par le présent arrêté.

Article 4 : Publicité de l'enquête

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, un avis au public sera publié dans un journal local habilité à recevoir les annonces légales, sur le site Internet <http://www.larochesuryon.fr>, aux services techniques et administratifs de la Ville ainsi que sur les lieux faisant l'objet de la modifications de domanialité.

Les avis publiés dans la presse seront annexés au dossier de l'enquête publique avant l'ouverture de celle-ci.

L'intégralité du dossier soumis à l'enquête publique sera consultable sur le site Internet de la collectivité pendant la durée de l'enquête.

Article 5 : Déroulement de l'enquête

Le dossier soumis à l'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront consultables au siège de l'enquête, 5 rue Lafayette à La Roche-sur-Yon, pendant 15 jours consécutifs du 9 février 2026 à 9h00 au 23 février 2026 à 17h00 inclus, aux heures d'ouverture du public.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public 5 rue Lafayette à La Roche-sur-Yon pendant la durée de l'enquête publique, pour consultation des dossiers soumis à l'enquête en version numérique.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par mail à l'adresse enquetedomianialite@larochesuryon.fr ou par écrit à :

Monsieur le Commissaire-enquêteur - modification de domanialité
Hôtel de Ville et d'Agglomération
Direction Aménagement, Urbanisme, Habitat, Hébergement
Place du Théâtre
B.P. 829
85021 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

La date limite de réception des courriers et mails est fixée au 23 février 2026 à 17h00. Ceux-ci complèteront le registre d'enquête, auquel ils seront annexés.

Les courriers ou courriels reçus après la fin de l'enquête et qui de ce fait n'ont pas pu être mis à la disposition du public, ne seront pas pris en compte par le commissaire-enquêteur. La liste en est cependant dressée et jointe au rapport.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public au siège de l'enquête 5 rue Lafayette à La Roche-sur-Yon, les :

- Lundi 9 février 2026, de 9h00 à 12h00
- Lundi 23 février 2026 de 14h00 à 17h00

Article 6 : Clôture de l'enquête

À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

Article 7 : Rapport et conclusions

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de La Roche-sur-Yon le dossier d'enquête, son rapport, ses conclusions motivées et avis.

Le public pourra consulter ce rapport, les conclusions motivées et avis, dès réception, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la commune : <http://www.larochesuryon.fr/>

Article 8 : Approbation

Le projet de modification de domanialité sera approuvé par le Conseil Municipal, en tenant compte éventuellement des observations du public, du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur.

Article 9 : Informations

Des informations concernant le dossier pourront être demandées auprès de Madame Isabelle BARON, responsable des affaires immobilières et foncières du service Planification et Politique Foncière, au 02 51 47 47 34, **uniquement** pendant toute la durée de l'enquête. En dehors de cette période, aucun élément ne pourra être communiqué.

Article 10 :

Copie du présent arrêté sera adressée :

- ✓ à Monsieur le Préfet de la Vendée,
- ✓ à Monsieur Rémi ABRIOL, commissaire enquêteur

Fait à La Roche-sur-Yon, le 17/12/2025